



Municipalité de Saint-Prospér

OFFRE D'EMPLOI

Directeur du Service des loisirs et de la culture

La Municipalité de Saint-Prospér compte 3 600 habitants et offre un milieu de vie dynamique. Une multitude de services sont offerts par le Service des loisirs et de la culture; Centre récréatif Desjardins (aréna et salle communautaire), bibliothèque municipale, site touristique Le Village Beauceron, terrain de baseball, parcs, etc.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Le directeur du Service des loisirs et de la culture est responsable de la planification, de l'organisation, de la coordination et de la promotion des activités du Service des loisirs et de la culture ainsi que de la gestion des employés de son service. Il s'assure de respecter le budget alloué, les orientations, les objectifs et les directives de la direction. Par son expertise, il appuie la direction et le conseil municipal dans son orientation visant à améliorer la qualité des services offerts à la population en ce qui concerne les loisirs communautaires, culturels et sportifs.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Définit et élabore les orientations et les priorités de son service;
- Élabore la structure d'organisation des opérations de son service, s'assure de son efficacité, développe les normes, méthodes, procédures et mesures pour assurer la qualité de l'offre de service aux citoyens;
- Identifie les besoins des citoyens en matière d'activités de loisirs;
- Planifie la programmation, organise et réalise les programmes d'activités culturelles, récréatives et sportives en partenariat avec les techniciens en loisirs;
- Établit des normes d'affiliation pour les organismes communautaires et représente la municipalité auprès de ces organismes;
- Assure la gestion des membres de ses équipes dans le respect des conventions collectives en vigueur;
- Suggère, développe et maintient des partenariats avec divers organismes privés et publics en matière de loisirs dispensés aux citoyens;
- Voit à la préparation budgétaire du Service des loisirs;
- Négocie et supervise la gestion des contrats et des protocoles d'entente relatifs à la location ainsi qu'à l'utilisation des locaux et des équipements.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme d'études universitaires dans l'un des domaines suivants : récréologie, culture ou toute formation jugée pertinente;
- Posséder quelques années d'expérience pertinente dans le domaine;
- Avoir déjà supervisé ou géré du personnel;
- Excellentes aptitudes en communication, incluant une maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Avoir déjà préparé et géré un budget de fonctionnement;
- Avoir une très bonne connaissance du milieu des loisirs et des organismes;
- Faire preuve de leadership mobilisateur et capacité de prise de décision;
- Posséder un esprit d'analyse et de synthèse;
- Posséder d'excellentes capacités de planification et de gestion;
- Posséder un excellent sens du service à la clientèle et des relations interpersonnelles;
- Avoir de la facilité à travailler sur un horaire variable et une grande disponibilité;
- Connaître les outils informatiques dont la suite Microsoft Office et Logiciels Sport-Plus inc. (atout).

CONDITIONS SALARIALES

Ce poste est permanent et inclut toute la gamme des avantages sociaux usuels.
Salaire à déterminer selon les compétences et l'expérience.

CANDIDATURES

Faire parvenir votre curriculum vitae par courriel à dany.desjardins@saint-prosper.com

Le genre masculin inclut le genre féminin, et ce, pour alléger le texte.
Seuls les candidats retenus seront contactés.

30 juin 2021